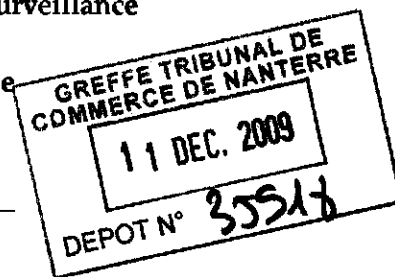


dans mes

DTZ ASSET MANAGEMENT (FRANCE)
Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
Au capital de 100.000 Euros
Siège social : 8 rue de l'Hôtel de Ville
92200 Neuilly sur Seine
RCS NANTERRE B 423 250 257



**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE REUNIE
EXTRAORDINAIREMENT LE 9 NOVEMBRE 2009**

L'an deux mille neuf,
Le neuf novembre,
A quatorze heures.

Les actionnaires de la société DTZ ASSET MANAGEMENT (FRANCE), société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 100.000 euros, se sont réunis extraordinairement en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation faite par le Directoire.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émargée, en entrant en séance, par chacun des actionnaires et des mandataires d'actionnaires représentés.

Monsieur Keith Stockdale préside la séance, en qualité de Président du Conseil de Surveillance.

Monsieur Gérard Margiocchi, représentant de la société DTZ Holding, laquelle est le plus fort actionnaire présent et acceptant, remplit les fonctions de scrutateur unique.

Monsieur Xavier Barreyat est désigné comme secrétaire du bureau.

La société Deloitte & Associés, Commissaire aux Comptes titulaire de la Société, dûment convoquée, est absente et excusée.

La Compagnie Française de Contrôle et d'Expertise Comptable, Commissaire aux Comptes titulaire de la Société, dûment convoquée, est absente et excusée.

Le bureau procède à la vérification de la feuille de présence ainsi qu'à la régularité des pouvoirs.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que l'Assemblée Générale, réunissant plus que le quorum requis par la loi, est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Signature

Le Président donne lecture de l'ordre du jour contenu dans les lettres de convocation

- *Démission d'un membre du Conseil de Surveillance et nomination d'un membre du Conseil de Surveillance, en remplacement,
Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.*

Le Président informe les actionnaires qu'ils peuvent consulter les documents suivants sur le bureau de l'Assemblée Générale

- *un exemplaire de la lettre de convocation adressée aux Commissaires aux Comptes,*
- *la feuille de présence à l'Assemblée Générale, les pouvoirs des actionnaires représentés,*
- *la liste des actionnaires,*
- *le texte des résolutions proposées,*
- *et plus généralement, les documents sur lesquels a porté le droit d'information des actionnaires tel que défini par les articles L. 225-115, L. 225-116, R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce.*

L'Assemblée Générale lui donne acte de cette déclaration. Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix, les résolutions suivantes, figurant à l'ordre du jour

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale des actionnaires, prend acte de la démission de Monsieur Keith Stockdale de ses fonctions de membre et de Président du Conseil de Surveillance et décide de nommer en remplacement, en qualité de nouveau membre du Conseil de Surveillance :

Monsieur Gérard Margiocchi, né le 6 mai 1949 à Paris (20^{ème}),
domicilié 115 rue Jean Jaurès – 93240 Stains
de nationalité française

pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 avril 2012.

Monsieur Gérard Margiocchi, préalablement pressenti, a d'ores et déjà fait savoir qu'il pouvait accepter les fonctions de membre du Conseil de Surveillance si elles venaient à lui être confiées. Il déclare n'être atteint d'aucune incompatibilité ni interdiction susceptible d'empêcher sa nomination ou de lui interdire l'exercice de son mandat et remplir l'ensemble des conditions légales pour l'exercer.

CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.



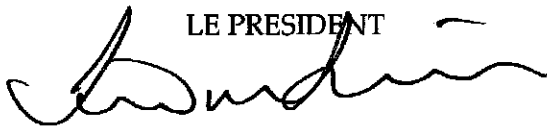
DEUXIEME RESOLUTION

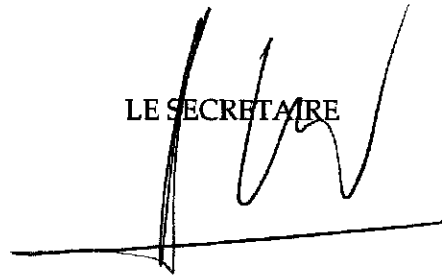
L'Assemblée Générale des actionnaires confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités.

CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

LE PRESIDENT


LE SECRETAIRE


LE SCRUTATEUR UNIQUE
